

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le jeudi quinze juillet, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : LE BARRON Gérard, ROBILLARD Franck, LALLOUET Patrick, IMBEAUD Isabelle, DUHAMEL Pascal, PAQUET Jean-Pierre, MONCEL Michel, LE ROUX Sylviane, MANOURY Yolande, DURAND Jean-Paul, CHAPRON Gaëtan, ARMAND Gilles, DUREL Benoît.

Procurations : de Mme LORGERIE Nelly à Mr ROBILLARD Franck
De Mme CATTANEO Brigitte à Mr DUHAMEL Pascal

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr Le Barron a été élu secrétaire de séance.

Il est noté l'arrivée de Mr Durel Benoît à 21h15.

Projet d'évolution de la gestion de la cantine vers le syndicat scolaire « les trois villages »

Mr le Maire expose qu'il pourrait être envisagé que la gestion de la cantine soit intégrée au syndicat scolaire « les trois villages » dans le cadre de l'extension prévisionnelle de ses compétences. Le fonctionnement pourrait être transféré au syndicat scolaire et l'investissement resterait à la charge de la commune. Il propose qu'une demande soit faite au prochain conseil du syndicat scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à cette prise de compétence par le syndicat scolaire « les trois villages » et autorise Mr Le Maire à formuler une demande auprès du syndicat scolaire.

Renouvellement de 3 contrats à durée déterminée :

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler les contrats à durée déterminée de 3 agents affectés au service « cantine » de la commune pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de ces contrats.

Règlement intérieur de la cantine :

Mr Robillard, maire adjoint, donne lecture du nouveau règlement intérieur de la cantine.

Après avoir effectué quelques modifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau règlement.

Tarif des repas de cantine :

Mr Le Maire rappelle les tarifs actuels :

- ✓ Prix d'un repas régulier : 3.50 €
- ✓ Prix d'un repas occasionnel : 3.80 €

Considérant l'engagement pris par le Conseil Municipal, lors de la mise en place du self service de ne pas augmenter les tarifs,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.

Création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants et les articles L2224-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 06 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Considérant l'obligation faite aux communes, par les articles L2224-8 et L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et la possibilité de prendre en charge les dépenses d'entretien de ces systèmes,

Mr le Maire expose les raisons justifiant la mise en place d'un service d'assainissement non collectif autonome, la limitation de ses compétences au seul contrôle des installations, les raisons d'ordre technique et économique justifiant la gestion en régie du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- ✓ La création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ✓ De limiter la compétence du service aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Lancement d'un appel d'offres pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs :

Vu l'échéance fixée au 31/12/2012,

Vu la délibération prise précédemment,

Mr Lallouet expose qu'il convient de lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études qui sera chargé d'effectuer les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectifs existants et en cours d'installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Piste cyclable entre Feuquerolles et Bully :

Mr Lallouet informe l'assemblée qu'une réunion va être fixée courant septembre avec les propriétaires des parcelles concernées afin d'avancer sur le projet.

Point budget commune 2010 :

Mr Le Barron fait un bilan sur les dépenses et recettes et notamment des crédits consommés. Un comparatif budgétaire est distribué à chaque membre.

Acquisition de matériel :

Mr Duhamel, maire adjoint, informe qu'il est nécessaire de changer le tondobroyeur et qu'il convient de faire l'acquisition d'une citerne d'arrosage.

Divers devis ont été effectués.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir :

- ✓ L'entreprise Monrocoq pour le tondobroyeur au prix de 1 590 € TTC
- ✓ L'entreprise Jardins Loisirs pour la citerne d'arrosage au prix de 4 121 € TTC

Projet définitif « extension cantine/création salle des fêtes » :

Mr Duhamel informe que la demande de permis de construire est en phase d'être déposée à la mairie. Il remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet (membres de la commission, personnel de cantine, secrétariat de la mairie, Mr Lagarde, L'ODIA, Le Comité des Fêtes).

Compte rendu de la commission « culture, loisirs, animation » :

Mr Robillard informe que le but principal de cette réunion portait sur l'organisation de la fête patronale de Feuguerolles au mois de septembre. Il précise qu'un forum des associations sera maintenu à Feuguerolles suite à la demande du comité des fêtes. Il a été proposé lors de cette réunion, l'organisation d'une retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice comme événement majeur de la fête patronale.

Questions diverses :

Mr le Maire informe qu'une étude concernant l'amélioration du fleurissement va être réalisée. Il informe que la commune est devenue propriétaire du parc public depuis le mois de juin.

Mr Moncel expose qu'il a été interpellé par des habitants du lotissement « Le Diapason » au sujet de la vitesse excessive de certains véhicules dans ce lotissement. Il semblerait que le panneau de limitation de vitesse à 30km/h ne dissuade pas certains automobilistes. M Moncel propose la mise en place de jardinières pour modifier le tracé de la route à l'entrée du lotissement. Mr Robillard propose la mise en place de panneaux « stop » à l'intersection de la Rue du Moutier et de la Rue du Moulin à Voide. Ces propositions seront étudiées lors de la prochaine commission « Cadre de Vie ».

Mr Moncel fait part également de la requête de riverains du lotissement du « Moulin à Voide » au sujet de l'utilisation intempestive des courts de tennis. Il est rappelé que les courts peuvent être utilisés le soir jusqu'à 22 heures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h00.